RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04175
Numéro SIREN : 525 146 163
Nom ou dénomination : ABICONFORT

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2017 sous le numéro de dépôt 31034

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2017

DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
28 DEC. 2017
SOUS LE N° 31034
Timbre à date du service

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 *quinquies* C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

ABICONFORT
9 Rue Moliere
94700 MAISONS ALFORT

SIRET 5 2 5 1 4 6 1 6 3 0 0 0 2 3

Adresse du siège social:

Mél :

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

0973128466

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 15%: 21 028 | Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET J&D EXPERTISE ET DEVELOPPEMENT 3 VILLA DU PROGRES VILLA DU PROGRES 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS *Tél:*	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: *N° d'agrément du CGA* *Tél:*	**Identité du déclarant:** Date: 09052017 Lieu: MAISONS ALFORT Qualité et nom du signataire: DE SAO PEDRO Signature: PRESIDENT

SAGE Experts-comptables janvier 2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2017

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
Jose DE SAO PEDRO Président 7 Rue moliere 75011 Paris	300		54 705				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	113 799	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables janvier 2017

① **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABICONFORT — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 9 Rue Moliere 94700 MAISONS ALFORT

SIREN 5 2 5 1 4 6 1 6 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2016 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	59 489	030 51 910	7 578
	Immobilisations financières * (1)		040	3 800	042	3 800
	Total I (5)		044	63 289	048 51 910	11 378
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	94 277	070	94 277
		Autres * (3)	072	9 674	074	9 674
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	642 176	086	642 176
	Charges constatées d'avance *		092	5 973	094	5 973
	Total II		096	752 100	098	752 100
	Total général (I+II)		110	815 389	112 51 910	763 478

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	300
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	569 720
	Résultat de l'exercice	136	22 307
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	595 328
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	40 380
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	1 600
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	27 798
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 631)	172	96 375
	Produits constatés d'avance	174	1 998
	Total III	176	127 770
	Total général (I + II + III)	180	763 478

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 873
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

SAGE Experts-comptables janvier 2017

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABICONFORT — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2016

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		Services *			215	218	445 495
					217		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	2 134
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	447 629
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)					242	194 566
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)					244	2 182
	Rémunérations du personnel *					250	143 173
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	71 063
	Dotations aux amortissements *					254	8 468
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	64
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	419 516
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	28 114
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)			294	1 087
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	1 565
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	3 154
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	22 307

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 22 307 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	3 637
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*)	990		
Dont divers	ZFA (44. *quaterdecies*)	345	Investissements outre-mer	344		350 : 4 916
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)			655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352 : 21 028	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370 : 21 028	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2017

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFiP N°2033-B-SD 2017

ABICONFORT

Extension

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)	Montant

Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)	Montant
CICE 2016	4 916

SAGE Experts-comptables janvier 2017

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : ABICONFORT Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial (400)	(402)	(404)	(406)		
	Autres (410)	(412)	(414)	(416)		
Immobilisations corporelles	Terrains (420)	(422)	(424)	(426)		
	Constructions (430)	(432)	(434)	(436)		
	Installations techniques matériel et outillage industriels (440)	(442)	(444)	(446)		
	Installations générales agencements divers (450)	(452)	(454)	(456)		
	Matériel de transport (460)	50 767 (462)	1 200 (464)	(466)	51 967	
	Autres immobilisations corporelles (470)	6 849 (472)	673 (474)	(476)	7 522	
Immobilisations financières (480)		3 800 (482)	(484)	(486)	3 800	
TOTAL (490)		61 415 (492)	1 873 (494)	(496)	63 289	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles (500)		(502)	(504)	(506)	
Immobilisations corporelles	Terrains (510)	(512)	(514)	(516)	
	Constructions (520)	(522)	(524)	(526)	
	Installations techniques matériel et outillage industriels (530)	(532)	(534)	(536)	
	Installations générales, agencements, aménagements divers (540)	(542)	(544)	(546)	
	Matériel de transport (550)	37 583 (552)	7 789 (554)	(556)	45 372
	Autres immobilisations corporelles (560)	5 859 (562)	679 (564)	(566)	6 538
TOTAL (570)		43 442 (572)	8 468 (574)	(576)	51 910

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 16 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL (578)	(580)	(582)	(584)	(586)	(581)	(587)	(589)	
Plus-values taxables à 19 % (1) (579)			Régularisations (590)		(583)	(594)	(595)	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 *terdecies*)						(591)		
TOTAL				(596)	(585)	(597)	(599)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABICONFORT — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	40 380	622		624		626	40 380
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680	40 380	682		684		686	40 380

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	58 606
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	36 573
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

⑤ **CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFiP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABICONFORT — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	445 495
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	4
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	445 499

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	170 483
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	24 083
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	64
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	194 630

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	250 869

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	250 869

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	
Période de référence	024	/ /	160	/ /
Date de cessation			186	/ /

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	5
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTESD.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122016 SIREN 525146163

Dénomination de l'entreprise ABICONFORT

Adresse (voie) 9 Rue Moliere

Code postal 94700 Ville MAISONS ALFORT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DE SAO PEDRO Prénom(s) Jose

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 300

Naissance: Date 27/09/1969 N° Département 78 Commune La celle saint Cloud Pays

Adresse : N° 7 Voie Rue moliere

Code Postal 75011 Commune Paris Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant x *

Exercice clos le 31122016

SIREN 5 2 5 1 4 6 1 6 3

Dénomination de l'entreprise ABICONFORT

Adresse (voie) 9 Rue Moliere

Code postal 94700 Ville MAISONS ALFORT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067 (2017)

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice du _____ au _____

Désignation de l'entreprise ABICONFORT

Adresse 9 Rue Moliere 94700 MAISONS ALFORT

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	DE SAO PEDRO José Gérant	7 Rue Moliere 94700
2	GANCEAR Anatolie Ouvrier Polyvalent	14 Rue de Lille 94700
3	POPESCU Constantin Plombier	75 Bis Avenue Jean Jaures 94400
4	POPOVICI Dumitru Manoeuvre	9 Rue Molière 94700
5	DUPRE JOURNO Laurelye Assistante de direction	18 Rue de la Roquette 75011
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice 4) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice 7) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8) 8	9
1	65 320				65 320				65 320
2	31 424				31 424				31 424
3	20 805				20 805				20 805
4	17 501				17 501				17 501
5	11 893		368		12 261				12 261
6									
7									
8									
9									
10									
**	146 943		368		147 311				147 311

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	4 025
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	6 273
Total	10 298

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2016 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	157 608	- de l'exercice . . 2016 . . 10	21 028
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire SAO DE PEDRO
PRESIDENT

À MAISONS ALFORT, le 09052017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI

Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé : Néant

ABICONFORT
525146163

Désignation et n° siren de la société tête de groupe

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC	4 916

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	73 733
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	73 733
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

ABICONFORT

S.A.S.U. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 9 Rue Moliere

94700 MAISONS ALFORT
R.C.S : 525146163

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2017

Décision n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels fait apparaître **un bénéfice** de **22 307,42** Euros.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n°2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **un bénéfice** de **22 307,42** Euros.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **569 720,38** Euros.
Le résultat à affecter ressort ainsi à **592 027,80** Euros.
L'associé unique décide d'affecter le résultat de **592 027,80** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 592 027,80 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	*Revenus éligibles à l'abattement de 40%*	
	Dividendes	*Autres revenus distribués*
31/12/2014	30 000 Euros	
31/12/2013	20 000 Euros	

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

ABICONFORT

S.A.S.U. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 9 Rue Moliere

94700 MAISONS ALFORT
R.C.S : 525146163

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016

Monsieur Jose DE SAO PEDRO, associé unique et président de la société ABICONFORT, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **445 495,01** Euros contre **653 278,21** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **419 515,86** Euros pour l'exercice, contre **486 793,88** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **194 565,54** Euros au 31/12/2016 contre **280 613,94** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **2 182,22** Euros au 31/12/2016 contre **1 979,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **143 173,01** Euros au 31/12/2016 contre **127 837,43** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **71 063,18** Euros au 31/12/2016 et **66 191,28** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **8 468,25** Euros au 31/12/2016 contre **8 895,78** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-1 086,68** Euros, contre **-1 183,29** Euros pour l'exercice précédent.
Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-1 565,49** Euros au 31/12/2016, contre **-60 761,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **22 307,42** Euros contre un bénéfice de **73 813,78** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

DSPS

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **63 288,76** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **51 910,35** Euros, soit un montant net de **11 378,41** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **17 973,33** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **746 126,35** Euros, contre **767 714,28** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **595 327,80** Euros, contre **573 020,38** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **127 770,37** Euros contre **178 126,51** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **447 629,45** Euros au 31/12/2016, contre **657 222,95** Euros pour l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation s'établit à **28 113,59** Euros, contre **170 429,07** Euros au titre de l'exercice précédent.
Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2016** fait ressortir **un bénéfice** de **22 307,42** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **569 720,38** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **592 027,80** Euros.
Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 592 027,80 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Dates de clôture	*Revenus éligibles à l'abattement de 40%*	
	Dividendes	*Autres revenus distribués*
31/12/2014	30 000	
31/12/2013	20 000	

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

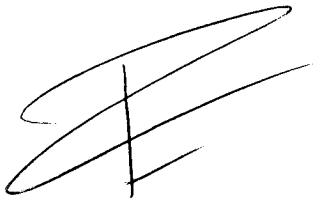
De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Fait à MAISONS ALFORT
Le 23/05/2017

Le Président



ABICONFORT

S.A.S.U. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 9 Rue Molière

94700 MAISONS ALFORT
R.C.S : 525146163

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2017
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **un bénéfice** de **22 307,42** Euros.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **569 720,38** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **592 027,80** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **592 027,80** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 592 027,80 Euros

ABICONFORT

S.A.S.U. au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 9 Rue Moliere

94700 MAISONS ALFORT
R.C.S : 525146163

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2017

Le 26/06/2017,
à 14h00,

Monsieur Jose DE SAO PEDRO, associé unique de la société **ABICONFORT,** s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.
Monsieur Jose DE SAO PEDRO, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion;
-les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

DSPS

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels fait apparaître **un bénéfice** de **22 307,42** Euros.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **un bénéfice** de **22 307,42** Euros.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **569 720,38** Euros.
Le résultat à affecter ressort ainsi à **592 027,80** Euros.
L'associé unique décide d'affecter le résultat de **592 027,80** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 592 027,80 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	*Revenus éligibles à l'abattement de 40%*	
	Dividendes	*Autres revenus distribués*
31/12/2014	30 000 Euros	
31/12/2013	20 000 Euros	

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.
De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique

Le Président

